

on laisserait de côté un grand nombre de personnes qui vivent de la confection des vêtements et qui sont en réalité des tailleurs. Il y a, en effet, à côté des tailleurs qui travaillent directement pour le client, d'autres tailleurs qui fabriquent, d'après des types spéciaux, des vêtements d'avance et les fournissent à des négociants qui se chargent de les vendre. Les premiers sont des tailleurs sur mesure, les seconds des confectionneurs. On sait que ces deux groupes se font une concurrence très vive et que la confection a vu sa clientèle s'étendre, d'abord aux dépens des tailleurs sur mesure et, ensuite, grâce à la disparition de plus en plus complète des costumes campagnards et à leur remplacement par le complet confectionné vendu à très bas prix. La mode des vêtements genre anglais, amples et non ajustés, a favorisé, on le comprend facilement, le développement de l'industrie des vêtements confectionnés.

En outre, les tailleurs sur mesure ont dû abaisser leurs prix devant la concurrence qu'ils se faisaient entre eux ; ils se sont rapprochés de la confection au point de vue de la qualité des marchandises vendues et la confection, d'autre part, s'est rapprochée des tailleurs à la mesure en adoptant le système connu sous le nom de "petite-mesure". Il consiste à fournir à l'acheteur un vêtement *sur mesure*, fabriqué avec des nouveautés de saison, deux qualités que n'a pas le costume confectionné d'avance, mais tout le reste est semblable : la qualité de la matière première et la main d'œuvre, aussi le prix de ce vêtement diffère-t-il très peu de celui du vêtement confectionné.

Telles sont les diverses catégories de fabricants de vêtements d'hommes. Maintenant que nous les connaissons, nous allons examiner avec quelques détails leur façon de procéder, en insistant surtout sur les différentes sortes d'ouvriers employés, soit par les tailleurs sur mesure, soit par les confectionneurs et sur les salaires que ces ouvriers reçoivent. Nous terminerons par quelques remarques sur le commerce proprement dit. Nous aurons pour guide dans cette étude, l'ouvrage que vient de publier l'*Office du Travail*, ouvrage qui renferme les résultats de l'enquête de M. P. du Maroussem sur l'industrie du vêtement à Paris et qui forme le tome II de la série consacrée à l'étude de la petite industrie.

Il est assez difficile de déterminer avec précision le nombre des entre-

prises de maîtres tailleurs qui existent dans le département de la Seine. Il semble qu'il peut être évalué à 2,200 ou 2,500. Les maîtres tailleurs vendant sur échantillon seraient au nombre de 1,100 environ et les marchands tailleurs drapiers qui, ainsi que nous l'avons vu, ont acheté *ferme* des étoffes qu'ils vendent ensuite à leurs clients, seraient au nombre de 1,000 environ. Quant aux entreprises de confection, elles compteraient 40 maisons de fabrication en gros, plus des maisons de fabrication de détail, dont la statistique n'est pas possible à établir. Les grands magasins qui vendent au comptant ou à crédit, souvent ne fabriquent pas ou fabriquent très peu et s'adressent aux fabricants en gros ; puis il y a un grand nombre de combinaisons qui rendent très difficile à résoudre la question de savoir si telle boutique est une fabrique ou un simple commerce.

Quoi qu'il en soit, il y a dans cette branche d'industrie un fait absolument évident, c'est celui de la concentration des affaires entre un nombre de maisons de moins en moins considérable. Ainsi on ne compte plus aujourd'hui que 40 maisons de confection en gros, alors qu'il y en avait 50 en 1857 et le mouvement est encore plus accentué pour les maisons de confection de détail.

Ces maîtres tailleurs et ces entreprises de confection emploient plus de 60,000 ouvriers et ouvrières qui se répartissent en diverses catégories que nous allons examiner successivement. Chez les maîtres tailleurs on trouve d'abord l'atelier patronal établi dans l'arrière boutique ou dans un coin de l'appartement. Il se compose, suivant l'importance de l'établissement, 1^o d'un ou plusieurs coupeurs qui sont chargés de prendre les mesures et de couper l'étoffe, en un mot de préparer le travail qui va être confié à des ouvriers appelés *apiéceurs*, qui travaillent chez eux ; 2^o d'un ou plusieurs pompiers dont le rôle consiste à faire les retouches jugées nécessaires après l'essayage. Le vêtement ne retourne pas en effet chez l'*apiéceur*, une fois que celui-ci l'a livré. On évalue le nombre des coupeurs à 2,000 et celui des pompiers à 4,000.

Le nombre restreint des coupeurs s'explique par ce fait que le patron remplit presque toujours l'office de coupeur quand la direction et l'administration de son établissement ne sont pas suffisantes pour l'absorber complètement. Ainsi sur vingt ateliers de tailleurs à façon vendant

les étoffes sur échantillons, étudiés par M. du Maroussem dans les divers quartiers de Paris, nous en trouvons neuf dans lesquels le patron remplit les fonctions de coupeur. Sur les onze tailleurs marchands d'étoffes dont on nous donne la monographie, nous ne trouvons plus que quatre patrons-coupeurs. L'un d'eux, cependant, dont la maison a atteint certaines années le chiffre de 100,000 francs d'affaires n'a sous ses ordres qu'un pompier ; il n'y a pas d'autre coupeur dans la maison. On voit que le chiffre d'affaire peut être déjà assez élevé sans que le patron soit obligé de prendre un coupeur.

Les salaires des coupeurs sont en général assez considérables. Le coupeur est en effet le mieux partagé parmi les ouvriers tailleurs. Le salaire le moins élevé que nous relevons dans les monographies que nous avons sous les yeux, est de 1,800 frs. Il est touché par un coupeur qui travaille chez un tailleur vendant l'étoffe sur échantillon. Il faut ajouter à ce salaire 500 frs. représentant les frais de nourriture, le coupeur étant nourri par son patron. D'autres touchent 4,800 fr., 5,760 frs., 6,000 frs. et sont nourris ; un enfin touche 9,000 frs par an et est de plus intéressé dans les affaires, ce qui lui fait un traitement de 12,000 frs. Le coupeur joue le rôle de contremaître, il est en général responsable de la bonne exécution du travail et c'est lui qui embauche les autres ouvriers ou leur refuse du travail.

Les salaires des pompiers sont beaucoup moins élevés, chez les tailleurs vendant les étoffes sur échantillons qui, en général, ne sont pas, nous l'avons vu, des tailleurs de grand luxe, les pompiers gagnent de 55 à 65 centimes l'heure et se font environ 1,400 frs. par an, alors que chez les tailleurs marchands ils gagnent de 75 à 80 centimes et atteignent un salaire de 1,600 à 2,000 frs. et quelquefois un peu plus. Le plus grand nombre de ces ouvriers travaille dans les 2,300 heures par an. Ce n'est pas une moyenne quotidienne d'heures très considérable, mais elles sont malheureusement mal réparties, et au moment du coup de feu de la pleine saison (en avril et mai pour l'été, et en octobre, novembre et décembre pour l'hiver), il arrive que les pompiers sont obligés de fournir un travail de plus de quatorze heures par jour sans pouvoir à cette époque se reposer le dimanche. Le coupeur a un travail plus varié, par conséquent moins absorbant et fatigant